



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020 adoptait le règlement suivant :

«RÈGLEMENT 1294 décrétant un emprunt de 98 000\$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue de la Rivière y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 98 000 \$»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1294 le 20 juillet 2020.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 22 juillet 2020.

La greffière et directrice des
Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal